



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,  
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.  
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

# LE PLAN LOGEMENT OUTRE-MER: AMÉLIORER L'HABITAT ULTRA-MARIN

OUTRE-MER

## LE DIAGNOSTIC

En février 2012, L'Union pour l'Habitat Social a estimé que les outre-mer souffraient d'un déficit de près de 100 000 logements pour une population totale de 2,7 millions d'habitants. La moitié de ce déficit correspondrait à de l'habitat insalubre.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Le public cible est la population ultra-marine éligible au logement social, estimée à 75% de la population totale des départements d'outre-mer, soit plus de 2 millions de personnes. Les acteurs du logement social en outre-mer jouent un rôle central dans la mise en place du plan.

## QUELLE MÉTHODE ?

Des concertations sont menées localement par le préfet avec les bailleurs sociaux, financeurs, professionnels du bâtiment et les associations. Ces concertations devront aboutir à des accords territoriaux.

## ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **22 SITES EN OUTRE-MER CHOISIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANRU** (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) qui bénéficieront d'un plan de rénovation urbaine pour un investissement de plus de 450M€.
- ▶ **STABILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES FISCALES** à l'investissement jusqu'en 2017.
- ▶ **UNE AIDE FINANCIÈRE AUX COMMUNES BÂTISSEUSES** de 19 millions d'euros par an.
- ▶ **DÉCLINAISONS LOCALES DU PLAN** à travers des accords territoriaux après concertation entre les préfets et les acteurs locaux.

## DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le 26 mars 2015.

## LE SENS DE NOTRE ACTION

Il est essentiel d'améliorer l'habitat, réhabiliter et construire des logements sociaux afin de répondre aux besoins en logement des ménages ultra-marins. Ce plan logement s'inscrit dans la continuité du plan national de relance de la construction engagé par le gouvernement en juin 2014.

## QUELS OBJECTIFS ?

Les objectifs sont ceux de la politique du logement social menée par le gouvernement. Il s'agit de mieux et durablement loger nos concitoyens d'outre-mer. L'objectif du plan est de construire ou réhabiliter 10 000 logements par an. Il s'agit également de relancer le secteur de la construction afin de favoriser l'emploi et la croissance.

## QUELS RÉSULTATS ?

- ▶ **EN MARTINIQUE**, la mise en place du plan a permis le financement de 683 logements locatifs sociaux en 2015 ce qui représente une augmentation de 34% par rapport à 2014.
- ▶ **EN GUYANE**, le plan logement outre-mer a été acté en septembre 2015 et prévoit la création de 3 500 nouveaux logements par an sur 10 ans.
- ▶ **À LA RÉUNION**, le plan a été signé le 12 juin 2015 et prévoit 4 000 logements neufs supplémentaires par an et la réhabilitation de 1 000 logements au cours des cinq prochaines années.

## LE CONSTAT

UN DÉFICIT DE PRÈS DE

100 000  
LOGEMENTS



2,7  
MILLIONS

D'HABITANTS

POUR UNE POPULATION TOTALE

LA MOITIÉ DE CE DÉFICIT CORRESPONDRAIT  
À DE L'HABITAT INSALUBRE

## DEPUIS ?

26  
MARS  
2015

## OBJECTIFS



LOGER MIEUX ET DURABLEMENT  
LES CONCITOYENS D'OUTRE-MER



CONSTRUIRE OU RÉHABILITER  
10 000 LOGEMENTS PAR AN



RELANCER LE SECTEUR DE LA  
CONSTRUCTION AFIN DE FAVORISER  
L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

## POUR QUI ?



LA POPULATION ULTRA-MARINE  
ÉLIGIBLE AU LOGEMENT SOCIAL

+2  
MILLIONS

SOIT DE PERSONNES

## COMMENT ?



DES CONCERTATIONS SONT MENÉES LOCALEMENT PAR  
LE PRÉFET ET AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX, FINANCEURS,  
PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT ET LES ASSOCIATIONS



22  
SITES

EN OUTRE-MER BÉNÉFICIERONT D'UN PLAN  
DE RÉNOVATION URBAINE POUR UN INVESTISSEMENT  
DE PLUS DE 450 M€



STABILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES FISCALES  
À L'INVESTISSEMENT JUSQU'EN 2017



DÉCLINAISONS LOCALES DU PLAN À TRAVERS  
DES ACCORDS TERRITORIAUX APRÈS CONCERTATION  
ENTRE LES PRÉFETS ET LES ACTEURS LOCAUX

## RÉSULTATS

EN MARTINIQUE

EN 2015

683  
LOGEMENTS

LOCATIFS SOCIAUX

SOIT UNE AUGMENTATION DE 34%  
PAR RAPPORT À 2014

EN GUYANE



LE PLAN LOGEMENT  
OUTRE-MER A ÉTÉ ACTÉ  
EN SEPTEMBRE 2015

ET PRÉVOIT LA CRÉATION DE

3500  
NOUVEAUX  
LOGEMENTS  
PAR AN

SUR  
10 ANS

À LA RÉUNION

4000  
LOGEMENTS  
NEUFS SUP.  
PAR AN

SUR  
10 ANS

RÉHABILITATION DE

1000  
LOGEMENTS

AU COURS  
DES 5 PROCHAINES  
ANNÉES